

0 0 0 0 2

18 JAN 2021

DECISION N°...../D/PADI-DJA/DISE/AONO/2021 DU .....  
Portant attribution de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°00001529/AONO/PADI-Dja/CSPM\_P/2020  
du 17 novembre 2020 en procédure d'urgence, pour la structuration des apiculteurs en coopératives et l'appui  
à la modernisation des systèmes apicoles productifs.

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
- Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu l'arrêté N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
- Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;
- Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°00001529/AONO/PADI-Dja/CSPM\_P/2020 du 17 novembre 2020 en procédure d'urgence, pour la structuration des apiculteurs en coopératives et l'appui à la modernisation des systèmes apicoles productifs ;
- Vu Les offres des attributaires;
- Vu le Procès-Verbal de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
- Vu la Lettre de notification de proposition d'attribution du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

**DECIDE:**

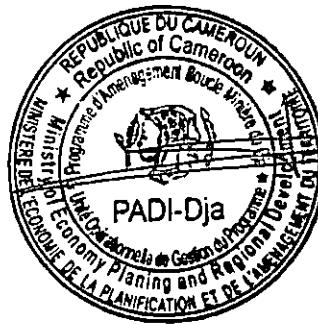
**Article 1:** le Groupement LES AMIS DES ABEILLES & APICAM est retenu pour la structuration des apiculteurs en coopératives et l'appui à la modernisation des systèmes apicoles productifs:

| Soumissionnaire   | Intervention  | Montant TTC     | délais |
|---|---|-----------------|--------|
| Groupement LES AMIS DES<br>ABEILLES & APICAM<br>Tel: 677 56 77 08 | structuration des apiculteurs en<br>coopératives et l'appui à la<br>modernisation des systèmes apicoles<br>productifs | 79 778 250 FCFA | 6 mois |

**Article 2 :** La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le ...18 JAN 2021.....

Copie : ARMP



**Le Coordonnateur**

**Blondeau Talatala**